Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0118-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0118

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 10 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le dix novembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 novembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 23 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pass Commerce & Artisanat de service

Exposé des motifs

Le Pass Commerce & Artisanat de service est un dispositif financier mis en place par Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne, dont l'objectif est de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi.

Les subventions octroyées dépendent du régime de minimis et sont versées en intégralité par Lannion-Trégor Communauté. Le Conseil Régional de Bretagne, les villes de Lannion et de Perros-Guirec s'engagent, par conventions, à reverser leur quote-part de participation à Lannion-Trégor Communauté.

Plusieurs entreprises du territoire sollicitent aujourd'hui ce dispositif, en ayant au préalable déposé un dossier de demande d'aide complet, avec l'appui des chambres consulaires.

Les demandes présentées, ci-dessous, tiennent compte des avis fournis par les chambres consulaires.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0118-DE

Localisation	Entreprise	Projet	Activité	Montant des dépenses éligibles HT (€)	Montant de l'aide (€)	Dont LTC (€)	Dont CRB (€)	Dont Ville (€)
Ploulec'h	Crêperie Le Yaudet	Modernisation	Crêperie	7 660	2 298	1 149	1 149	0
Perros-Guirec	Allure	Modernisation	Magasin de chaussures	36 329	7 500	3 750	2 250	1 500
Plestin-les-Grèves	Mat Ma Table	Création	Restaurant	53 602	7 500	3 750	3 750	0
Perros-Guirec	Skipailh Herry	Création	Quincaillerie	23 448	7 034	3 517	2 110	1 407
Lannion	Trégor Optique	Modernisation	Optique	16 446	4 934	2 467	1 480	987
Perros-Guirec	Le 4	Reprise	Restaurant	16 814	5 044	2 522	1 513	1 009
Lannion	Utopia	Reprise	Coiffeur	8 902	2 670	1 335	801	534
Perros-Guirec	Utopia	Reprise	Coiffeur	8 624	2 587	1 294	776	517
			Total	**171 825**	**39 567**	**19 784**	**13 829**	**5 954**

VU Le traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne ;

VU Le règlement (UE) N°2023/2831 de la Commission Européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ;

VU Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L. 1511-1 et suivants, les articles L. 1611-7 – I et L. 4251-18 ainsi que les articles L. 1111-8 et R. 1111-1 ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

VU La délibération n° CC_2023_0134 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, portant sur le partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté (2023-2028) – Politiques de développement économique ;

VU La délibération n°23_0508_05 du Conseil régional en date du 10 juillet 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté (2023-2028) – Politiques de développement économique ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0118-DE

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER L'attribution d'une aide Pass Commerce & Artisanat de service aux entreprises suivantes :

- 2 298 € (dont 1 149 € pour Lannion-Trégor Communauté et 1 149 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SARL Crêperie Le Yaudet représentée par Mme Manon BELICAUD, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 250 pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 500 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise EURL Rose Granit (Allure) représentée par M. Sylvain PRAT, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 500 € (dont 3 750 € pour Lannion-Trégor Communauté et 3 750 € pour le Conseil Régional de Bretagne) à l'entreprise SARL Mat Ma Table représentée par M. Loïc GYS, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 7 034 € (dont 3 517 € pour Lannion-Trégor Communauté, 2 110 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 407 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise SARL Skipailh Herry représentée par M. Jérémy HERRY, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 4 934 € (dont 2 467 € pour Lannion-Trégor Communauté, 1 480 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 987 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise SARL Sight (Trégor Optique) représentée par M. Brieg GOATER, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 5 044 € (dont 2 522 € pour Lannion-Trégor Communauté, 1 513 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 1 009 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise SARL Arcami (Le 4) représentée par M. Sylvain COSSET, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 2 670 € (dont 1 335 € pour Lannion-Trégor Communauté, 801 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 534 € pour la ville de Lannion) à l'entreprise SAS Utopia Lannion représentée par M. Joshua KERLEAU, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

- 2 587 € (dont 1 294 € pour Lannion-Trégor Communauté, 776 € pour le Conseil Régional de Bretagne et 517 € pour la ville de Perros-Guirec) à l'entreprise SAS Utopia Perros représentée par M. Joshua KERLEAU, ou toute personne physique ou morale qui la représentera.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261110-BE_2026_0118-DE

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 13 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 13 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.